

COMPTE RENDU de la SÉANCE du 9 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de DOEUIL SUR LE MIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques TROUVAT.

- Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 2 avril 2024
- Nombre de Conseillers en exercice : 10

PRESENTS : M. ARANA Yoan, M. BLAY Mathieu, M. BLUSSEAU Denis, M. Arnaud CLERCY, Mme CREMADES Laurence M. COUTON Thierry, M. GRELIER Dany, Mme Nadia GRELIER, M. Jacques TROUVAT, M. Jean-Jacques TOUTOUS ;

EXCUSE:

ABSENT:

Mme Nadia GRELIER a été élue secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion du 12 mars 2024, le conseil municipal valide le compte rendu.

1 – VOTE DES TAXES LOCALES 2024 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les taux d'imposition au titre de l'année 2024, afin de préparer le budget primitif.

Les communes et les EPCI votent le taux des TFPNB et TFPB comme à l'accoutumé.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, DECIDE :

De ne pas modifier les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales suivantes, comme suit :

	2023	2024
TAXE D'HABITATION	: 9.47 %	9.47 %
TAXE FONCIERE (bâti)	: 39.96 %	39.96 %
TAXE FONCIERE (non bâti)	: 55.50 %	55.50 %

Après délibération, l'ensemble du conseil municipal, à l'unanimité, valide le vote des 3 taxes directes locales pour 2024.

2 – VOTE DU BUDGET COMMUNE 2024 :

Après délibération, l'ensemble du conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le budget 2024 pour la commune, comme suit :

Investissement

Dépenses : 521 228,79

Recettes : 521 228,79

Fonctionnement

Dépenses : 661 291,15

Recettes : 661 291,15

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	521 228,79	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	521 228,79	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	661 291,15	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	661 291,15	(dont 0,00 de RAR)

3 – VOTE DU BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX 2024 :

Après délibération, l'ensemble du conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le budget 2024 pour les logements sociaux, comme suit :

Investissement

Dépenses : 1 000,00

Recettes : 1 000,00

Fonctionnement

Dépenses : 60 527,05

Recettes : 60 527,05

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	1 000,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	1 000,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	60 527,05	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	60 527,05	(dont 0,00 de RAR)

4 – VOTE DU BUDGET ANNEXE 2024 « LOTISSEMENT TERRAINS A BÂTIR »

Après délibération, l'ensemble du conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le budget 2024 pour le budget annexe « terrains à bâtir », comme suit :

Investissement

Dépenses : 95 416,00

Dépenses

Recettes : 95 416,00

Fonctionnement

Dépenses : 150 837,00

Recettes : 150 837,00

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	95 416,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	95 416,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	150 837,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	150 837,00	(dont 0,00 de RAR)

5 – SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, DECIDE, d'attribuer les subventions pour l'année 2024 comme suit :

- ACCA 500 €

M. Jacques TROUVAT ne prend pas part au vote

- Foyer Rural..... 1 000 €

Mme Laurence CREMADES ne prend pas part au vote

- E.H.V.S..... 1 000 €

M. Arnaud CLERCY ne prend pas part au vote

- APE de Villeneuve la Comtesse 400 €

- Les Mélodies du Bonheur 200 €

- la Joie de Vivre	200 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers de Loulay.....	150 €
- ADMR de Loulay.....	150 €

6 – DÉLIBÉRATION POUR LA CESSION DES TERRAINS COMMUNE AU BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la création du budget annexe « lotissement terrains à bâtir » il convient de délibérer afin de céder les terrains concernés (*qui sont actuellement dans l'actif de la commune*) au budget annexe.

M. le maire propose au conseil de céder les parcelles suivantes :

- YD 21 : pour 37 443,96 €

Numéro d'inventaire 161 B pour 1 ha 06 a 69 ca

- A 452 : pour 123,02 €

Numéro d'inventaire 29 pour 3 250 m2

Après délibération, l'ensemble du conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider la proposition de M. le maire
- D'effectuer les opérations de cession nécessaires

7 – DÉLIBÉRATION SUR LE PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le coût définitif des raccordements n'étant pas connus la délibération est reportée.

La séance est levée à 23h00